

1 - PRINCIPE

Mise à disposition 11 heure

Les bateaux prendront le départ pour effectuer

- a) un **parcours obligatoire** dit « **partie fixe** » à parcourir une seule fois.
- b) un certain nombre de « **tours optionnels** » selon les critères définies plus bas

a) Ouverture du Pointage officiel

Le pointage officiel sera fait à partir du moment où les pavillons « **2° Substitut sur Vert** » seront hissés avec signal sonore.

Dès cet instant, les bateaux pourront :

- soit arrêter de courir, à condition d'avoir terminé le **parcours obligatoire** et de le signaler au Comité par VHF
- soit continuer immédiatement les « **tours optionnels** » jusqu'à la fermeture de la ligne de pointage, de façon à tenter d'améliorer leur **vitesse moyenne**, en gardant la possibilité de s'arrêter de courir à tout moment

b) Fermeture du Pointage officiel

La ligne de pointage sera fermée à l'affalé de « 2° Substitut sur Vert » + signal sonore, Au plus tard 17 heure 30
Remise des prix 18 heure

2 - CLASSEMENT

Le classement est réalisé en « **temps sur temps** »

Pour être classés, les bateaux doivent avoir franchi au moins une fois la ligne de pointage après l'ouverture de la ligne. Pour chaque bateau, seront retenus :

- L'heure d'arrivée : (pointage du dernier franchissement de ligne de pointage)
- Le nombre total de « tours optionnels » complets effectués permettant de calculer la **distance totale parcourue par chaque bateau en ajoutant la « partie fixe »**

Les bateaux n'ayant jamais franchi la **ligne de pointage** pendant la durée d'ouverture de ligne, seront classés DNF. Le classement sera donc fait avec la **vitesse moyenne compensée**, sur la distance totale parcourue par chaque Bateau.

3 - MARQUES DE PARCOURS

La **ligne de départ** et la **position des marques [X Y Z]** sont définies dans le « Cahier des Parcours indice J », Les marques de parcours [X Y Z] = bouées gonflables BLANCHES, elles sont à **contourner et laisser à bâbord**. La bouée de départ [D] = bouée gonflable ORANGE, après le départ elle pourra être rapprochée du bateau Comité, La **ligne de pointage** est définie entre la marque [D] à laisser à bâbord et le Bateau Comité à laisser à tribord

4 - PARCOURS

Toutes les marques de parcours sont à **laisser à bâbord, y compris la marque [D]**

Les bateaux devront effectuer :

- 1) La « **partie fixe** » unique, définie par :
Ligne de départ, marque X, marque Y, Ligne de pointage en laissant [D] à bâbord et le bateau comité à tribord. Sans s'arrêter sur la ligne de pointage, prendre le départ immédiatement **vers la marque Z** pour les **tours optionnels**
- 2) Les « **tours optionnels** » ainsi définis :
marque Z, ligne de pointage, marque Z, ligne de pointage, etc.

5 - CHANGEMENTS DE PARCOURS

La **marque Z**, annoncée au moment du départ, pourra être changée, en fonction du vent, avant le passage du premier bateau sur la ligne de pointage : Pavillon [C] établi + annoncé **VHF** et affiché au **tableau**.